



Consortium Mobilité pour tous – Réunion du 19 octobre 2018 chez JAT

Présents : ACHOUR Karim (CRILux), FOUBERT Olivier (MobileSEM), JOLY Ariane (CSEF Hainaut-Centre), GRAAS Jean-Benoit (GAL Condruze), LAMBEAU Céline (CAIPS), MARTIN Karine (Funoc), MEUNIER Marie (IBEFE Verviers), PREVOST Eliane (IBEFE Lux), RUCCI Christian (GABS), MICHEL Sandra (Régie des quartiers de Seraing), PAQUET Anne (NNN), OURIAGHLI Raluca (AFF), Gemma (AFF), TISSOT Morgane (GABS), VRANCKEN Jean-Luc (CAIPS),

Excusés : LECLERQ Anne (RWLP), MAINGUET Christine (IWEPS),

Ordre du jour :

1. Accès au permis B des personnes étrangères
2. Memorandum du Consortium Mobilité
3. Centrales de Mobilité
4. Projet Mob'In Europe

Projet Mob'In Europe

Le projet de partenariat international introduit par CAIPS dans le cadre des financements Erasmus+ a été sélectionné par l'Europe. D'une durée de trois ans, il vise à développer différentes productions sur le thème de la formation à la mobilité et à la conduite des personnes fragilisées socialement ou professionnellement :

- Recommandations politiques
- Diagnostic Mobilité
- Module de formation à la mobilité
- Module de préformation à la conduite.

Les partenaires internationaux du projet sont les réseaux Atelier Fara Frontiere (Roumanie) et Mob'In (France).

Communiqué de presse permis B

La réforme du permis B est entrée en vigueur il y a quelques mois et déjà des effets délétères sont observés sur le terrain : augmentation du coût de la formation à la conduite toutes filières confondues, création d'un processus de formation à deux vitesses, discrimination en matière d'accès à la conduite. CAIPS propose qu'un communiqué de presse soit rédigé sur le sujet, et signé en commun par tous les partenaires du Consortium qui le souhaitent. Les partenaires présents souscrivent tous à ce projet.





Accès au permis B des personnes étrangères

Nous recevons de nombreuses questions d'opérateurs confrontés à l'inégalité d'accès à la conduite engendré par la récente réforme du permis B. Un problème en particulier retient l'attention : l'obligation de passer l'examen du permis théorique dans une langue nationale ou en anglais, qui réduit fortement les chances des personnes d'origine étrangère de réussir cet examen. Le passage de l'examen en séance spéciale est une solution possible, mais les conditions d'accès à cette séance sont actuellement peu praticables (obligation de fournir une attestation délivrée par un CPAS, un centre PMS ou un « centre d'orientation », sans identification univoque des opérateurs repris sous cette dénomination). Des [questions précises](#) ont été soumises au Cabinet Mobilité par le CAI Namur quant à cette attestation mais elles sont restées sans réponse.

Les membres du Consortium constatent l'urgence d'identifier les acteurs habilités à délivrer cette attestation.

- courrier aux ministres concernés (Mobilité, Action sociale, Formation professionnelle), avec copie au médiateur de la RW, à UNIA et au Centre d'égalité des chances. Demandes : identification et reconnaissance des acteurs, traduction épreuve écrite en différentes langues étrangères, application transparente des règles d'équivalence du permis
- Relais parlementaires
- Dossier à examiner avec le DISCRI
- Un groupe technique sera constitué pour accompagner la demande d'un dossier d'information bien étayé (aspects juridiques, entre autres).

Memorandum du Consortium Mobilité

Plusieurs modifications sont apportées au texte. Adoption de la version finale lors de la prochaine réunion du Consortium (le 22 mars 2019).

Centrales de Mobilité

Le développement de Centrales de Mobilité en Wallonie a connu des évolutions significatives en 2018. Mr Michel Meuter (MobilESEM) et Mr Jean-Benoit Graas (MobiCondroz) ont présenté un état des lieux de leur développement.

En 2017, le Ministre de la Mobilité Carlo Di Antonio avait le projet de créer une centrale de mobilité unique (consistant en une centrale téléphonique aditionnée d'une application informatique), appelée à remplacer les différentes centrales supracommunales existantes. Les acteurs locaux et supracommunaux s'en sont alarmés, un dialogue s'est ouvert avec le Cabinet, et le projet a été revu en profondeur. Il s'agit désormais de soutenir la mise en place d'une dizaine de centrales locales de mobilité (CLM), et d'une centrale régionale de mobilité (CRM) chargée de coordonner leur action.

Missions des CLM : inventorier et mobiliser les offres de mobilités existantes ; répondre aux demandes du public ; rassembler les communes (mutualiser) ; sensibiliser et informer le public ; récolter l'information, diffuser les bonnes pratiques ; identifier les besoins de mobilités avérés et pertinents mais non rencontrés par l'offre ; accompagner les nouvelles offres de mobilité complémentaires en cas de manque avéré.





Consortium « Mobilité pour tous »

Retour de la réunion du 19/10/2018

Mission de la CRM : mettre en place un numéro d'appel unique et en assurer la promotion ; établir une convention avec chaque centrale de mobilité locale reconnue ; mettre en réseau les centrales de mobilité locales (CML) ; mettre à disposition des CML les outils informatiques communs ; informer les CML des sources de financement existantes ; formuler des propositions afin d'améliorer la mobilité des personnes.



**Consortium
Mobilité pour tous**

Pour qu'apprendre à conduire reste un droit pour chacun

Une initiative portée par la fédération CAIPS

☎ 04/337 89 64

✉ info@caips.be

🌐 <https://www.caips.be/actions/consortium-mobilite-pour-tous>